

Liberté Égalité Fraternité

CAP SUR LES DONNÉES DE LA MOBILITÉ

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES ET OBLIGATION D'OUVERTURE DES DONNÉES ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉ.

22 septembre 2022

Service Transports 1 22 SEPTEMBRE 2022



CAP SUR LES DONNÉES DE LA MOBILITÉ

- 1. Obligations réglementaires
- 2. Les acteurs
- 3. Les actions de la Dreal GE
- 4. Un exemple : les données IRVE

Service Transports 2 22 SEPTEMBRE 2022

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST Librat

Obligations réglementaires

Une directive 2010/40/UE : prévoit la mise en œuvre d'un ensemble d'actions destinées à favoriser le déploiement de « Systèmes de Transport Intelligents » (STI)

Quatre domaines prioritaires :

1. L'utilisation optimale des données relatives à la route, à la circulation et aux déplacements (par exemple pour permettre aux usagers de la route de planifier des trajets).

La publication des données de mobilité requise par le <u>règlement délégué</u> <u>2017/1926</u> est nécessaire au déploiement de SIM.

Les **Services d'Informations Multimodales** (SIM) fournissent des informations sur les déplacements et la circulation, couvrant plusieurs modes de transport et permettant la comparaison entre ces modes.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET L'AMÉNAGEMENT GRAND EST Libert Ligation

Obligations réglementaires

La **loi** n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'**orientation des mobilités** précise le règlement délégué 2017/1926 : articles L. 1115-1 et suivants du code des transports « sont rendues **accessibles et réutilisables** » :

- les données statiques et dynamiques sur les déplacements et la circulation ainsi que les données historiques concernant la circulation (services réguliers, à la demande), stationnement, services de partage (véhicules, cycles...), Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, sur demande des AOM: données de covoiturage;
- Autorité de régulation des transports est l'autorité en charge du contrôle de ces obligations: rapport sur l'ouverture des données de mobilité de juin 2022 (https://www.autorite-transports.fr/wp-content/uploads/2022/06/etat-des-lieux-ouverture-et-reutilisation-des-données-de-mobilite-2021-1.pdf)

Service Transports 4 22 SEPTEMBRE 2022

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST L'ABRETT L'

Obligations réglementaires

L'ouverture des données repose en premier lieu sur la création d'un **Point d'Accès National**. Le décret n° 2020-183 du 28 février 2020 a désigné comme PAN, la plateforme « **transport.data.gouv.fr** ».



Service Transports 5 22 SEPTEMBRE 2022

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST L'AMÉNAGEMENT L'AMÉNAGEMENT L'AMÉNAGEMENT L'AMÉNAGEMENT L'AMÉNAGEMENT L'AMÉNAGEMENT L'AMÉNAGEMENT L'AMÉNAGEMENT L'AMÉNAGEMENT L'AMÉNAGEMENT

Obligations réglementaires:

Les données disponibles par thème



Transport public collectif horaires théoriques

326 jeux de données



Transport public collectif horaires temps réel

70 jeux de données



Autocars longue distance

5 jeux de données



Transport ferroviaire

16 jeux de données



Transport maritime et fluvial

13 ieux de données



Transport aérien

2 jeux de données



Vélos et trottinettes en libre-service

43 ieux de données



Réseaux cyclables

10 jeux de données



Stationnement vélo

6 jeux de données



Données routières

5 jeux de données



Zones à faibles émissions

12 jeux de données



Lieux de covoiturage

1 jeu de données



Stations de réapprovisionnement de véhicules

4 jeux de données



Stationnement hors voirie

1 jeu de données



Lieux d'intérêts

4 jeux de données

Service Transports 6 22 SEPTEMBRE 2022



Obligations réglementaires : actualités

Décret n° 2022-1119 du 3 août 2022 : encadre les calculateurs d'itinéraires : informations sur les ZFE, quantités de gaz à effet de serre, itinéraire alternatif avec baisse de la vitesse, intégration des mobilités actives ou partagées, informations sur les restrictions de circulation des poids lourds, hiérarchisation du réseau routier (limiter effet « Waze »).

En cours d'élaboration : en lien avec l'article L1214-8-3 du code des transports :

« les données pertinentes relatives aux déplacements et à la circulation détenues par les services numériques d'assistance au déplacement leur sont rendues accessibles »

Service Transports 7 22 SEPTEMBRE 2022



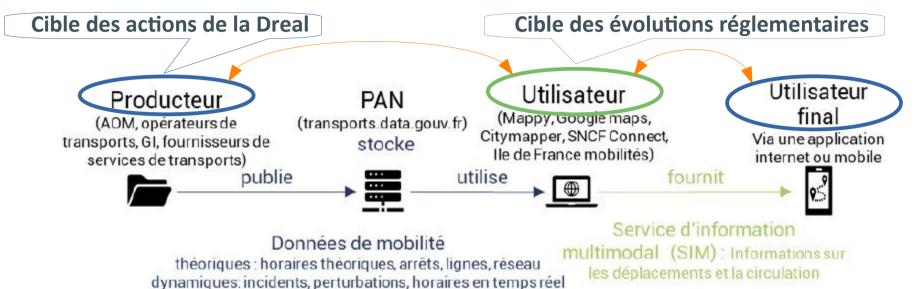
OUVERTURE DES DONNÉES DE MOBILITÉ

- 1. Obligations réglementaires
- 2. Les acteurs
- 3. Les actions de la Dreal GE
- 4. Un exemple : les données IRVE

Service Transports 8 22 SEPTEMBRE 2022



Les acteurs : la chaîne de la donnée



Source: ART.

Service Transports 9 22 SEPTEMBRE 2022



Les acteurs : les AOM

Organisation de la gouvernance des mobilités :

Depuis le 1^{er} juillet 2021 :

- la Région Grand-Est est **Autorité organisatrice de la mobilité** régionale ;
- la majorité des intercommunalités ont pris la compétence d'AOM locale, voire l'ont transférée à des syndicats de transports ;
- la Région Grand-Est est AOM locale sur le reste du territoire.

Service Transports 10 22 SEPTEMBRE 2022

Les acteurs : les AOM

Les AOM sont compétentes pour organiser (L1231-1-1 du code des transports):

- 1° Organiser des services réguliers de transport public de personnes ;
- 2° Organiser des services à la demande de transport public de personnes ;
- 3° Organiser des services de **transport scolaire** définis aux articles L. 3111-7 à L. 3111-10, dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L. 3111-7 et à l'article L. 3111-8 ;
- 4° Organiser des services relatifs aux **mobilités actives** définies à l'article L. 1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- 5° Organiser des services relatifs aux **usages partagés** des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ;
- 6° Organiser des services de **mobilité solidaire**, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Service Transports 11 22 SEPTEMBRE 2022



Les acteurs : les producteurs

L1115-1 du code des transports :

Les **autorités organisatrices des services de transport** sont **responsables** de la fourniture des données :

Etat, les régions, les départements, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes, lle-de-France Mobilités, les autorités désignées à l'article L. 1811-2 et la métropole de Lyon.

L1115-2 du code des transports :

Les **régions** animent les démarches de fourniture de données sur la partie du territoire régional ne relevant pas d'une métropole.

Service Transports 12 22 SEPTEMBRE 2022



OUVERTURE DES DONNÉES DE MOBILITÉ

- 1. Obligations réglementaires
- 2. Les acteurs
- 3. Les actions de la Dreal GE
- 4. Un exemple : les données IRVE

Service Transports 13 22 SEPTEMBRE 2022



Les actions de la Dreal GE

- Cellule régionale France Mobilité (Ademe, Banque des territoires, Cerema, Dreal GE) + Région Grand-Est : la donnée un enjeu de connaissance du territoire
- Sensibilisation des réseaux.
- Avec le Cerema : élaboration d'un outils d'aide à l'accomplissement des obligations pour les collectivités comprenant une synthèse et des clauses pour cahier des charges lors de recrutement de prestataires.

Service Transports 14 22 SEPTEMBRE 2022

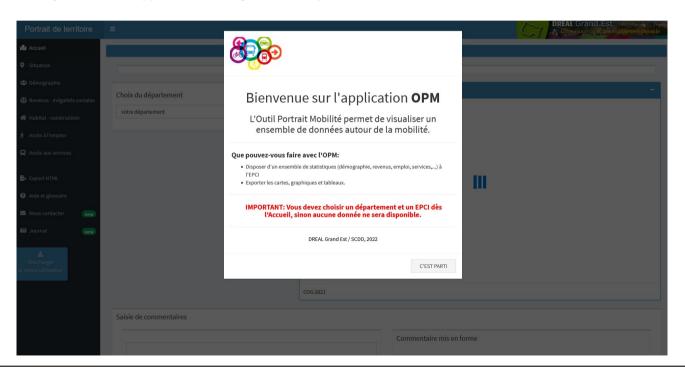
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST Librit Librit Librit Librit

Les actions de la Dreal GE

OPM : Outil Portrait Mobilité : interrogation de données en lien avec la mobilité pour l'édition de rapports à l'échelle des EPCI :

https://ssm-ecologie.shinyapps.io/opm2020/

https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/l-outil-portrait-mobilite-a19915.html



Service Transports 15 22 SEPTEMBRE 2022



Les actions de la Dreal GE

Des outils sur le site internet de la Dreal :

- Dans le prolongement du Panorama des mobilités : élaboration d'une cartographie interactive (reprise des données « transport.data.gouv » + données locales).
- Une page dédiée sur les obligations réglementaires.

Service Transports 16 22 SEPTEMBRE 2022



OUVERTURE DES DONNÉES DE MOBILITÉ

- 1. Obligations réglementaires
- 2. Les acteurs
- 3. Les actions de la Dreal GE
- 4. Un exemple : les données IRVE

Service Transports 17 22 SEPTEMBRE 2022



IRVE : Infrastructures de recharge pour véhicules électriques

- Des obligations **réglementaires** (articles L. 1115-1 et suivants du code des transports).
- Des enjeux **économiques** : des acteurs du référencement, d'attractivité des enseignes commerciales, du développement de la filière automobile, du tourisme...
- Des enjeux pour les déplacements **des usagers** : déplacement du quotidien, en transite...
- Des enjeux pour les **collectivités** (planification des aménagements, élaboration de SDIRVE, accomplissement des obligations d'équipement des places de parkings...).
- Les **véhicules électriques** et hybrides représentent 40 % des intentions d'achat d'ici fin 2023. Plus de vente de véhicule thermique neuf en 2035.

Service Transports 18 22 SEPTEMBRE 2022



Etat des lieux des données disponibles (08/2022) :

• de nombreux outils : Avere, Chargemap, Transport.data.gouv...

• Avere : un baromètre mensuel août 2022 : 66960 points de charge ouverts au public (5614 dans le Grand Est), mais pas de cartographie associée.



https://www.avere-france.org/publications/?publication-type%5B%5D=barometres-recharge



• Chargemap: outil cartographique mais pas d'extraction possible.



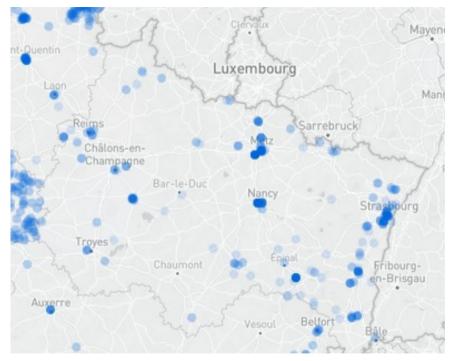


https://fr.chargemap.com/map



 Transport.data.gouv : données ouvertes et exploitables cartographiquement mais très partielles : ~20 000 points au niveau national (1/3 identifiés) pour environ 400 points en Grand Est (<10%).

Un outil à consolider collectivement.



transport. data.gouv.fr

https://transport.data.gouv.fr/datasets/fichier-consolide-des-bornes-de-recharge-pour-vehicules-electriques/

Service Transports 21 22 SEPTEMBRE 2022



Cap sur les données de la Mobilité

Favoriser un usage plus coordonné des réseaux de transports et ainsi contribuer à la lutte contre le changement climatique par une meilleure utilisation des transports peu carbonés.

ÉTAT DES LIEUX DE L'OUVERTURE ET DE L'UTILISATION DES DONNÉES DE MOBILITÉ
Autorité de régulation des Transports, juin 2022

Service Transports 22 22 SEPTEMBRE 2022



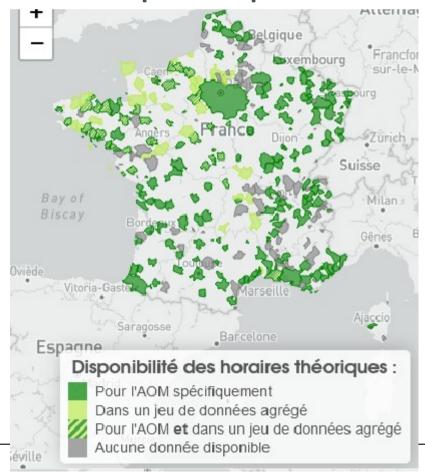
CAP SUR LES DONNÉES DE LA MOBILITÉ

Annexes

Service Transports 23 22 SEPTEMBRE 2022

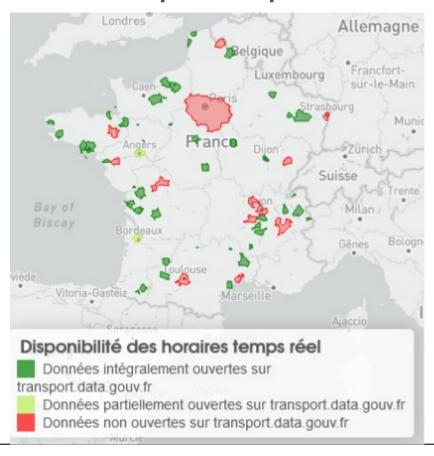
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST L'Abrett L'Abrett L'Abrett Algebrett

Cartographies des données statiques des transports en commun publiées par le PAN



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST Libert Libert

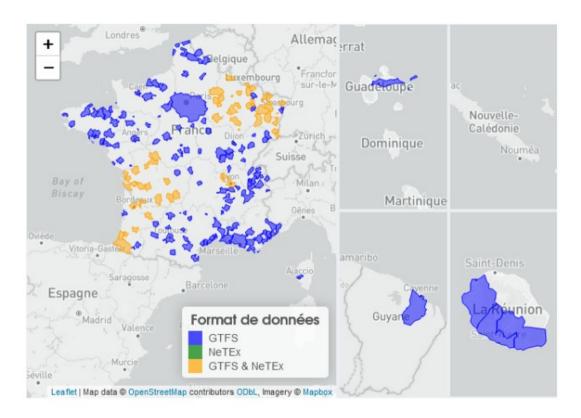
Cartographies des données dynamiques des transports en commun publiées par le PAN



Service Transports 25 22 SEPTEMBRE 2022



Couverture géographique des jeux de données des AOM (hors régions) selon le standard



Source: PAN, capture d'écran le 01/03/2022.

Service Transports 26 22 SEPTEMBRE 2022